

la
cgt

ÉDUC'
ACTION

CPE

FACE À L'INSÉCURITÉ PROFESSIONNELLE... DES RÉPONSES SYNDICALES...

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Être CPE ne se décrit pas. Cela se vit intensément ! Un tourbillon incessant des demandes contradictoires, des sollicitations diverses, des situations problématiques, des tensions de terrain, des nœuds à démêler, des souffrances adolescentes, des colères à apaiser, une disponibilité intellectuelle de tout instant. C'est entre autre cette diversité qui fait que nous aimons notre métier !

UNE PRESSION GRANDISSANTE...

Le-la CPE se trouve confronté-e à la pression de la commande et du rendement. Du « projet vie scolaire » en passant par le « bilan d'activité de l'année » la fonction est en proie à une évolution qui nous met à mal. Les politiques du chiffre, les contrats d'objectifs implicites, les bilans qualitatifs sont autant de termes qui viennent parasiter notre exercice, créant parfois une insécurité professionnelle.

Du suivi de l'absentéisme à la formation citoyenne, le-la CPE se voit mis en défaut quand les résultats ne correspondent pas aux attentes.



COMPTE RENDU, BILAN, RENDRE COMPTE,
JUSTIFICATION, EXPLICATION,
LÉGITIMATION, ANALYSE...

CESES ÉVOLUTIONS NE RISQUENT-ELLES
PAS DE CRÉER ET D'ANCRER
CE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ
PROFESSIONNELLE POUR LES CPE ?

QUELLES RÉPONSES ?

Isolé-es, les CPE peuvent se retrouver enfermés dans cette insécurité professionnelle. Des réponses syndicales existent. Il est urgent de les construire dans nos établissements et de les faire respecter.

**CETTE PUBLICATION PROPOSE DES PISTES
POUR UN TRAVAIL SYNDICAL COLLECTIF.**



UNE DÉMARCHE SYNDICALE ET DES OUTILS

FACE À CES SITUATIONS, IL EST URGENT D'AVOIR UNE RÉACTION SYNDICALE QUI S'APPUIE SUR DIVERS OUTILS PRÉCIS ET PRÉCIEUX.



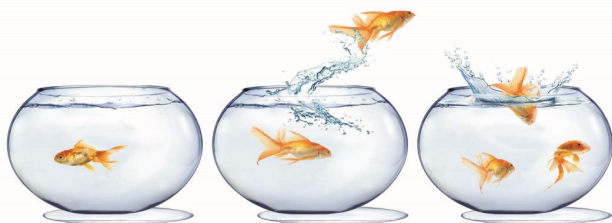
1 IDENTIFIER NOS MISSIONS

La première étape consiste à établir la liste de ce qui nous est demandé et à tenter de quantifier le temps que chaque tâche représente dans notre emploi du temps.

Il faut ensuite le comparer à ce qui est attendu dans notre circulaire de missions.

IL FAUT CHIFFRER LA CHARGE DE TRAVAIL :

- ✓ Le temps que nous passons sur les missions associées à notre métier.
- ✓ Les tâches qui n'en relèvent pas.
- ✓ Les tâches « floues » et que la direction traduit parfois par des demandes « d'objectifs chiffrés » ou exagérées.



2 CLARIFIER AUPRÈS DE LA DIRECTION

Lorsque les tâches, en particulier celles qui ne correspondent pas à nos missions, sont identifiées et la charge de travail chiffrée, il faut demander une audience auprès de la direction de l'établissement pour demander une autre répartition du travail.

Il est essentiel que cette audience se fasse accompagnée par un-e camarade élu-e au CA, membre de la section, ou même par un-e représentant-e du syndicat départemental CGT Educ'action.

Circulaire n° 2015-139 du 10 août 2015



LE·LA CPE ANIME LA VIE SCOLAIRE MAIS N'EST PAS CHEF-FE DE SERVICE. SEUL-ES LES CHEF-FES D'ÉTABLISSEMENT LE SONT.

1—Participer à la politique éducative : *Dans le cadre du conseil pédagogique et du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), les CPE participent à mettre en place des actions éducatives et la formation à la citoyenneté (élections délégué-es, participation des élèves aux instances...)*

2—Suivi pédagogique et éducatif : *Les CPE accompagnent les élèves dans la vie de l'établissement (assiduité, bien-être, difficultés...). Les CPE font le lien avec les Profs principaux mais plus largement les enseignant-es, le pôle santé-social ainsi qu'avec les familles.*

3—Organisation de la vie scolaire : *Les CPE suivent les déplacements des élèves dans l'établissement, le temps de restauration (et d'internat), les lieux de détente. Ils organisent et animent l'équipe des AEd.*

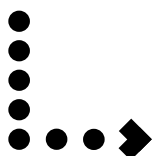
3 ÉLARGIR LE COLLECTIF



TRÈS SOUVENT, IL PEUT ÊTRE NÉCESSAIRE DE CONSTRUIRE UNE MOBILISATION.

Les CPE sont membres à part entière de l'équipe pédagogique, comme le rappelle la circulaire. À ce titre, nous avons toute notre place dans les échanges avec les collègues enseignant-es, AESH, santé-sociaux, administratives, AEd...

Ainsi, lorsqu'un conflit émerge sur le périmètre de nos missions avec la direction, ou une fatigue professionnelle, le collectif que constitue l'équipe pédagogique est un appui. Nous pouvons nous adresser à nos collègues en Heure d'Information Syndicale (HIS) ou de façon plus informelle pour solliciter leur soutien. Les élu-es du personnels peuvent appuyer nos demandes.



4 MOBILISER LES OUTILS DES CONDITIONS DE TRAVAIL

LES CHEF-FES D'ÉTABLISSEMENTS ONT UNE OBLIGATION DE RÉSULTAT EN CE QUI CONCERNE LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ AU TRAVAIL DES PERSONNELS.



Complémentaires, ils ne se substituent pas à la lutte mais peuvent être mobilisés en amont ou en parallèle d'une action collective :

- ✓ **Le Registre Santé Sécurité au Travail (RSST)** : disponibles à la loge, salle des personnels et parfois au bureau de la direction. Vous pouvez y renseigner de façon factuelle vos difficultés et proposer des remédiations.
- ✓ **La Commission Hygiène et Sécurité (CHS)** : Elle permet de se saisir du RSST ou de vos doléances pour demander l'intervention de la direction.
- ✓ **Les élu-es à la Formation Spécialisée Santé Sécurité au Travail (Dépt ou Acad)**. Si la CGT dispose d'élu-es CSA, vous pouvez leur demander aide et intervention.

QUI VA BOUGER POUR MON CAS PERSONNEL ?

Si ces cas existent, on peut souvent douter qu'un cas individuel mobilise tout un établissement.

Or, l'insécurité professionnelle des CPE recoupe souvent les difficultés d'autres catégories de personnels. En parler permet de fédérer face à la souffrance au travail. Après quelques discussions, un cas personnel n'est plus si isolé qu'on ne le pense souvent.

IL EST ESSENTIEL D'ÉCHANGER AVEC LES AUTRES CPE S'IL Y EN A.

ET PLUS LARGEMENT AVEC L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE, EN PARTICULIER LORSQU'ON RESSENT UNE SURCHARGE.

POURQUOI SE SYNDIQUER ?

Plus que jamais nous savons que les victoires ne pourront venir que grâce à un renforcement du syndicalisme de lutte. Se syndiquer c'est participer à l'activité de terrain quotidienne pour gagner sur les salaires, l'égalité, les conditions de travail et demain la retraite à 60 ans !

REJOIGNEZ LA CGT ÉDUC'ACTION

CGT éduc'action @cgt_educ @cgteuaction 23/24
263 rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex www.cgteduc.fr 01.55.82.76.55 unsen@cgteduc.fr

SOLIDARITÉ
ÉGALITÉ ♀♂
ANTIFASCISME
ÉCOLE ÉMANCIPATRICE
ANTICAPITALISME
DÉFENSE DES PERSONNELS
ÉCOLOGIE
PÉDAGOGIE

la **CGT**
ÉDUC'ACTION

UN-E CPE À TEMPS PARTIEL, ÇA DONNE QUOI ?



Qui imaginerait 4h ou 9h de cours en moins pour les élèves parce que leur enseignant·e est à temps partiel ? Personne...

Et pourtant c'est bien ce que les CPE vivent. Pour moins d'un mi-temps temps, notre temps partiel n'est pas compensé. De ce fait, un bon nombre d'entre nous renonce à en prendre un. En effet, quel intérêt d'être payé·e moins cher, pour faire la même charge de travail en moins de temps?

QUI EN PÂTIT LE PLUS ?

Comme toujours, **le plus souvent les femmes.** Majoritaires dans la profession, ce sont aussi elles qui prennent le plus souvent les temps partiels, le plus fréquemment avec l'arrivée de la parentalité. Celles et ceux qui ont des enfants savent combien les premières années peuvent être intenses ; celles et ceux qui sont CPE, combien les journées de travail peuvent l'être aussi. Dans ce contexte de temps complet subi, le risque de burn-out (à la fois professionnel et parental) est plus important.

Au collège Quinet de Marseille, la pression dans le travail liée au 80% d'une CPE a conduit les personnels à se mobiliser dès la rentrée 2023, avec l'appui du chef d'établissement (syndiqué CGT). Au final, le poste a été complété... avec un collègue CPE à 50%. Bénéfice net +30% ! Comme quoi, la lutte, ça paye !

LE TEMPS DE TRAVAIL, NOUS VOULONS LE CHOISIR, PAS LE SUBIR !

UN DROIT EFFECTIF ?

Outre les temps partiels de droit des premières années de l'enfant, il y a aussi ceux pour formation, décharge syndicale, reconversion... pouvoir prendre sereinement la quotité de travail qui correspond à notre vie à un instant T doit être un droit pour tous les travailleurs et travail-leuses ! Il doit non seulement être accepté, mais aussi remplacé.

LE MINISTÈRE DOIT PROTÉGER SES PERSONNELS EN REMPLAÇANT TOUS LES TEMPS PARTIELS DES CPE. QUELLE QUE SOIT LA QUOTITÉ.



POUR LES CPE, LA CGT ÉDUC'ACTION REVENDIQUE :

- ✓ 32H HEBDOMADAIRES SUR 36 SEMAINES + 1 SEMAINE DE PRÉPARATION DE RENTRÉE
- ✓ LA SUPPRESSION DES PERMANENCES PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES
- ✓ LA RÉCUPÉRATION DE TOUTES LES HEURES (CONSEILS DE CLASSE, RÉUNIONS PARENTS, CA ...)
- ✓ 1 CPE POUR 250 ÉLÈVES ET 200 EN ÉDUCATION PRIORITAIRE
- ✓ 10 CLASSES MAXIMUM À SUIVRE PAR CPE

CGT Éduc'action

263, rue de Paris Case 549 93515 MONTREUIL CEDEX

 01 55 82 76 55

 www.cgteduc.fr

 unsen@cgteduc.fr



@CGTEducationofficiel



@cgt_educ



@cgteducation